



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Publication parue le 10 mai 2017

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du comité syndical du 26 avril 2017

- ❖ Délibération n° 001 : Election du Président
- ❖ Délibération n° 002: Election des membres du bureau

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – JP VERAN – D BREMOND – E AUDIBERT – JM CONSTANS –
C LANFRANCHI – F PERO – AM LAMIA – A MONTIER – JP MORIN – M GROS – JC
FELIX

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

S ARNAUD – L BERNE – A CHARRIER – B de BOISGELIN – JM MATHIEU – L
MEAUME

Délibération n° 001 – Election du Président

VU l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux élections du Président et des Vice-présidents

Il est procédé à l'élection du Président, conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le doyen d'âge de l'assemblée, Jean-Pierre Morin assure les fonctions de Président.

M. le Président enregistre pour le 1er tour, les candidatures suivantes :

- Bernard VAILLOT

L'élection se déroule à main levée à la demande du comité.

Le Président procède au vote à main levée concernant le candidat Bernard Vaillot.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants :	19
- pour :	18
- abstention :	1
- majorité absolue :	15

Bernard VAILLOT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 18 voix, est déclaré Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte. Il prend immédiatement ses fonctions et préside la suite de la séance.

Délibération n°002 – Election des membres du Bureau

Après avoir procédé à l'élection des membres du Bureau, conformément aux dispositions de l'article L 2122.7 du CGCT,

Sont élus à l'unanimité du comité les personnes suivantes comme membres du bureau:

Communauté d'Agglomération :

- Alain Montier
- Jean-Claude Félix
- Michel Gros
- Didier Bremond
- Michael Latz
- Jean-Michel Constans
- Franck Pero
- Christine Lanfranchi
- Sébastien Bourlin

Les membres du bureau concernant la Communauté de communes Provence Verdon sont inchangés.

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.
Chemin du Plan
CS 20014
83175 BRIGNOLES Cedex**